

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 07

L'an deux mil dix, le vingt huit mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 24/05/2010

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., MASSE O., REYNAUD P., Mmes GIORDANO E.
et RIGAULT N..

Absente excusée : Mme. OBRADOS A. et JACOMET M., DROGOUL- SPANU D., LEYDET P..

Objet: correction d'une erreur de frappe dans la délibération du 06/02/2010
concernant les taux des taxes locales

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil qu'une erreur de frappe
s'est glissée dans la rédaction de la délibération citée en objet, cela
engendrant une incohérence avec la rédaction de l'imprimé 1259.

En effet, les taux votés sont les suivants :

- Taxe d'Habitation = 5.45%
- Taxe Foncière = 8.42%
- Taxe Foncière = 80%

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



R.F.

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 03/06/2010
004-210400909-20100528-DE_2010_17-DE